

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025
COMMUNE DE GUMERY

La réunion a débuté le 15 mai 2025 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BERGNER Philippe.

Membres présents :

Monsieur BERGNER Philippe - Le Maire
Monsieur BISIG Arnaud
Madame FLORENTIN Marie
Madame GOUEBAULT Murielle
Madame HORSIN Valérie
Monsieur MONGERAND Emmanuel
Monsieur VANDIERENDONCK Pierre

Membres absents représentés :

Monsieur BOUDIGNAT Michel Pouvoir donné à M BERGNER Philippe - Le Maire
Madame PLEAU Nadine Pouvoir donné à Mme HORSIN Valérie

Membre absent :

Monsieur JOSSELIN Claude

Secrétaire de séance : Monsieur VANDIERENDONCK Pierre

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 252025 - -Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2025.
- 262025 - - Autorisation pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. (en application de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique).
- 272025 - - Plan d'adressage : création et modification des lieux dits - Annule et remplace la délibération n°202025
- 282025 - -Plan d'adressage : dénomination et numérotation de la Rue de Limoron.
- 292025 - Plan d'adressage : dénomination et numérotation de la Rue des Vignes.
- 302025 - Plan d'adressage : dénomination et numérotation de la Rue du Château d'eau.
- 312025 - -Plan d'adressage : dénomination et numérotation du chemin de l'Eglise.
- Questions diverses

252025 - -Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet du procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 24 avril 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de M. Arnaud BISIG.

Il convient à ce titre que les membres du conseil municipal valident ou en demandent la modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, valide le procès-verbal de la séance du 24 avril 2025, en l'état.

9 voix pour

262025 - - Autorisation pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. (en application de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique).

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la radiation des effectifs pour abandon de poste d'un Adjoint technique contractuel, à la date du 30 avril 2025

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments et des terrains communaux ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié :

- à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1er juin 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien des bâtiments et terrains communaux à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures.

Il devra justifier d'expériences professionnelles concernant l'entretien de bâtiments et de terrains.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.

9 voix pour

272025 - - Plan d'adressage : création et modification des lieux dits - Annule et remplace la délibération n°202025

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°162025 en date du 27 mars 2025, relative au lancement du plan d'adressage de la commune ;

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au conseil municipal :

-de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales, (liste en annexe de la présente délibération),

-d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

-d'ADOPTER les dénominations suivantes:

Création de noms visant à régulariser des routes et des chemins existants.

- Rue de Presle, partant de la route de Sens vers la Grande Rue,
- Chemin du Stade, partant du croisement entre la Rue de la Cassine et la Rue aux Ouches,
- Chemin vert, partant de la Grande Rue vers la Rue de la Cassine (parcelle A604),
- Rue Sainte Sévère, partant de la Rue aux Biches vers la Grande Rue,
- Impasse des Tourterelles, partant de la Rue aux Biches,
- Chemin de l'Eglise, partant de la Rue de la Mairie vers la Rue du Château d'Eau,
- Chemin du Presbytère, partant de la Rue de la Mairie vers le Chemin du Stade,
- Place Jean Moulin, entre la Rue de la Mairie et le Chemin de l'Eglise,
- Chemin de la Grenouillère, partant de la Rue de la Cassine (départ entre la zone cadastrale A413 et A414),
- Rue de la Vieille Gare (lieu-dit La Grande Garenne),

ANNEXE:

Hameau :

- Cercy.

Lieux-dits :

- La Grande Garenne
- Chienna.

Voies:

- Route de Sens
- Route de Traînel (hameau de Cercy)
- Grande Rue
- Rue aux Biches
- Rue d'Athis (hameau de Cercy)
- Rue de la Cassine
- Rue de la Mairie,

- Rue de Limoron
- Rue de Tannois (hameau de Cercy)
- Rue aux Ouches,
- Rue des Tilleuls (hameau de Cercy)
- Rue des Vignes
- Rue du Château d'Eau
- Rue du Gué (hameau de Cercy).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité les membres présents et représentés, par 9 voix POUR dont 2 pouvoirs,

- VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOpte les dénominations des routes, chemins, impasse, places à créer et le noms des rues déjà existantes.

9 voix pour

282025 - -Plan d'adressage : dénomination et numérotation de la Rue de Limoron.
--

Monsieur MONGERAND rappelle que la dénomination des voies puis la numérotation des habitations répond à l'intérêt communal de normalisation des adresses qui permet la géolocalisation (GPS, cartographie en ligne) et la navigation pour de nombreux organismes, notamment les services de secours et de sécurité, les services de livraison et les services de fourniture d'énergie ou de télécommunication.

Toutes les habitations sont situées sur la droite de la chaussée, en entrant dans le village par la D120, en venant de l'est.

La numérotation actuelle est la suivante :

- depuis l'entrée du village, elle démarre au numéro 54,
- pour ensuite passer au numéro 4, suivie du numéro 3, puis le numéro 2 et le numéro 1
- il y a ensuite le croisement avec la rue aux Biches
- puis vient le numéro 56
- le numéro 60
- suivi du numéro 62 et ou pour finir le numéro 64.

Il est proposé de remettre en conformité la numérotation des habitations selon le système métrique. Chaque bâtiment d'habitation recevra un numéro, la plaque sera remise gracieusement par la commune à chaque propriétaire.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les dénominations proposées.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ; en l'absence le projet de délibération est mis aux voix.

Annexe

Nouvelle adresse	Référence cadastrale	Ancienne adresse
12 rue de Limoron	B639	4 proche l'église
45 rue de Limoron	A702 / A499	62 / 64 rue de Limoron
57 rue de Limoron	A498	60 rue de Limoron
87 rue de Limoron	A996	58 rue de Limoron
131 rue de Limoron	A496	
191 rue de Limoron	A1017	1 rue de Limoron
207 rue de Limoron	A1018	2 rue de Limoron
235 rue de Limoron	A1019	3 rue de Limoron
247 rue de Limoron	A1021	5 rue de Limoron
257 rue de Limoron	A1034	4 rue de Limoron
321 rue de Limoron	ZB93	54 rue de Limoron

Après un large débat les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité par 9 voix pour dont 2 pouvoirs, la dénomination et la numérotation de la rue de Limoron.

9 voix pour

292025 - Plan d'adressage : dénomination et numérotation de la Rue des Vignes.

Monsieur MONGERAND rappelle que la dénomination des voies puis la numérotation des habitations répond à l'intérêt communal de normalisation des adresses qui permet la géolocalisation (GPS, cartographie en ligne) et la navigation pour de nombreux organismes, notamment les services de secours et de sécurité, les services de livraison et les services de fourniture d'énergie ou de télécommunication.

Le tronçon de la D120 entre la rue du Château d'Eau et l'entrée du village porte 3 dénominations : la rue de la Mairie, la rue des Vignes et le lotissement des Vignes.

Les règles de numérotage ne sont pas respectées (numéro pair et impair du même côté de la voie, la croissance des numéros : numéro bis avant le numéro principal).

Il est proposé de remettre en conformité la numérotation des habitations selon le système métrique. Chaque bâtiment d'habitation recevra un numéro, la plaque sera remise gracieusement par la commune à chaque propriétaire.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les dénominations et numérotations proposées.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ; en l'absence le projet de délibération est mis aux voix.

Annexe

Nouvelle adresse	Référence cadastrale	Ancienne adresse
72 rue des Vignes	A1015	62 rue des Vignes
90 rue des Vignes	A1016	64 rue des Vignes
109 rue des Vignes	B832	48 bis rue des Vignes

187 rue des Vignes	B834	51 bis rue des Vignes
227 rue des Vignes	ZD77	51 rue des Vignes
253 rue des Vignes	ZD78	53 rue des Vignes
265 rue des Vignes	ZD79	55 rue des Vignes
297 rue des Vignes	ZD80	57 rue des Vignes
309 rue des Vignes	ZD81	59 rue des Vignes
337 rue des Vignes	ZD82	61 rue des Vignes
361 rue des Vignes	ZD83	63 rue des Vignes

Après un large débat les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité par 9 voix pour dont 2 pouvoirs, la dénomination et la numérotation de la rue des Vignes.

9 voix pour

302025 - Plan d'adressage : dénomination et numérotation de la Rue du Château d'eau.

Monsieur MONGERAND rappelle que la dénomination des voies puis la numérotation des habitations répond à l'intérêt communal de normalisation des adresses qui permet la géolocalisation (GPS, cartographie en ligne) et la navigation pour de nombreux organismes, notamment les services de secours et de sécurité, les services de livraison et les services de fourniture d'énergie ou de télécommunication.

Les parcelles B731, B651 et ZD72 sont associées à la rue de la Mairie.

Or ; ces 3 parcelles ont leur accès principal qui est situé sur la rue du Château d'Eau.

Il est proposé de remettre en conformité la numérotation des habitations selon le système métrique.

Chaque bâtiment d'habitation recevra un numéro, la plaque sera remise gracieusement par la commune à chaque propriétaire.

Cela aura un impact sur la parcelle ZD91 située actuellement au 80 rue du Château d'Eau.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les dénominations et numérotations proposées.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ; en l'absence le projet de délibération est mis aux voix.

Annexe

Nouvelle adresse	Référence cadastrale	Ancienne adresse
12 rue du Château d'eau	B731	47 rue de la Mairie
15 rue du Château d'eau	B651	45 rue de la Mairie
94 rue du Château d'eau	ZD72	49 rue de la Mairie
118 rue du Château d'eau	ZD91	80 rue du Château d'eau / LES Vignes

Après un large débat, les membres du conseil municipal valident, par 9 voix POUR dont 2 pouvoirs la dénomination et la numérotation de la Rue du Château d'eau.

9 voix pour

312025 - -Plan d'adressage : dénomination et numérotation du chemin de l'Eglise.

Monsieur MONGERAND rappelle que la dénomination des voies puis la numérotation des habitations répond à l'intérêt communal de normalisation des adresses qui permet la géolocalisation (GPS, cartographie en ligne) et la navigation pour de nombreux organismes, notamment les services de secours et de sécurité, les services de livraison et les services de fourniture d'énergie ou de télécommunication.

La parcelle B650, située à l'adresse du 43 rue de la Mairie, ne présente aucun accès donnant sur la rue de la Mairie.

L'accès à la parcelle est situé sur le chemin de l'Eglise.

Il est proposé de remettre en conformité la numérotation des habitations selon le système métrique.

Chaque bâtiment d'habitation recevra un numéro, la plaque sera remise gracieusement par la commune à chaque propriétaire.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les dénominations et numérotations proposées.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ; en l'absence le projet de délibération est mis aux voix.

Annexe

Nouvelle adresse	Référence cadastrale	Ancienne adresse
18 chemin de l'Eglise	B650	43 rue de la Mairie

Après un large débat, les membres du conseil municipal valident, par 9 voix POUR dont 2 pouvoirs la dénomination et la numérotation de la Rue du Chemin de l'Eglise.

9 voix pour

Questions diverses

Monsieur le Maire :

- propose aux membres du conseil municipal de prévoir une date pour une réunion publique afin d'expliquer le nouvel adressage aux administrés concernés. La date retenue est le 20 juin 2025 à 19 heures.

- précise qu'une délibération devait être prise pour l'attribution de parts en pâtures communales à un conseiller. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, un courrier sera envoyé aux exploitants agricoles concernés par l'éventuelle location.

- signale que la pose du paratonnerre sur l'Eglise se fera en juillet 2025.

- préparation du 14 juillet : après discussion des membres du conseil municipal, il a été décidé de faire un apéritif citoyen offert par la Commune, le 14 juillet, à 18 heures 30 minutes. Des jeux seront installés dans la cour de la Mairie, si le temps le permet.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h00.

Monsieur VANDIERENDONCK Pierre
Secrétaire de séance



Monsieur BERGNER Philippe,
Maire

